

GENDARMERIE NATIONALE

Service Central du Renseignement Criminel
de la Gendarmerie Nationale
Division des Opérations
Département Délinquance Economique et
Financière

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

Code unité 73831	Nmr P.V. 00781	Année 2020	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

Nmr pièce	N° feuillet 112
-----------	---------------------------

Analyse et références

Affaire **Signalement PERCEVAL n°** **en date du vendredi 12 juin 2020**

Le mercredi 08 juillet 2020 à 10 heures 20 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef _____, Officier de Police Judiciaire en résidence à PONTOISE Vu les articles 16 à 19 du Code de Procédure Pénale.

Vu l(es) article(s) 15-1 et R 15-22 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à PONTOISE 95000, rapportons les opérations suivantes :

CONSTATATIONS

Le vendredi 12 juin 2020, en consultant la base PERCEVAL, nous constatons que le signalement _____ date du 12 juin 2020, présente un préjudice assez conséquent de _____ euros.

A 16h23 le 7 Juillet, nous envoyons un mail à _____ qui nous confirme son mail et identité.

Le 08 juillet, un nouveau mail est adressé à _____, afin de lui stipuler, que les modifications, sont à effectuer par ses soins et qu'il se doit de régulariser sa TVA INTRACOMMUNAUTAIRE+PENALITES soit la somme de _____ euros, afin de récupérer ses fonds sous 15 jours(_____ ros)saisis dans le cadre de la procédure par la BCE.

CLÔTURE

Au vu des éléments, nous clôturons la procédure en l'état.

Fait et clos à PONTOISE 95000, le 08 juillet 2020 à 10 heures 50 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire



(DESTINATAIRES)

Date de clôture
Le 08/07/2020
Signature(s)

Vu et transmis par :

[1] - Archives PONTOISE 95000



Le 07/07/2020



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
73831	00781	2020	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

<i>Analyse et références</i>	
<i>Affaire</i>	Signalement PERCEVAL n° MJE2LMMC9 en date du vendredi 12 juin 2020

Le vendredi 03 juillet 2020 à 11 heures 00 minute.
 Nous soussigné Mdl/Chef [redacted] Officier de Police Judiciaire en résidence à PONTOISE
 Vu les articles 16 à 19 du Code de Procédure Pénale.
 Vu l'(es) article(s) 15-1 et R 15-22 du Code de Procédure Pénale.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à PONTOISE 95000, rapportons les opérations suivantes :

CONSTATATIONS

Le vendredi 19 jun 2020, en consultant la base PERCEVAL, nous constatons que le signalement n° **MJE2LMMC9** en date du 12 juin 2020, présente un préjudice assez conséquent de **98000 euros**.

A 11h17, nous envoyons un mail à Mr [redacted] à 11h35, il nous confirme son mail et identité.

Le 07 juillet, un nouveau mail est adressé à [redacted] lui stipuler, que les modifications, sont a effectuer par ses soins et qu'il se doit de régulariser sa TVA 1' [redacted] euros. afin de récupérer ses fonds.

CLÔTURE

Au vu des éléments, nous clôturons la procédure en l'état.

Fait et clos à PONTOISE 95000, le 07 juillet 2020 à 12 heures 49 minutes.

L'Officier de Police Judiciaire



(DESTINATAIRES)

<p>[1] - Archives PONTOISE 95000</p>	<p><i>Date de clôture</i> Le 07/07/2020 <i>Signature(s)</i></p> 	<p><i>Vu et transmis par :</i> Le 07-07-2020</p> 
--	---	---